



Le 16 février 2017

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Le Conseil municipal se réunira
en séance publique ordinaire
le mercredi 22 février 2017 à 20 h 00 en mairie**

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu du 25 janvier 2017.
3. Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
4. Débat d'Orientation budgétaire.
5. Cession à titre gratuit d'un terrain pour régularisation.
6. Approbation du renouvellement de la convention avec les Jardins de la Rose.
7. Approbation du renouvellement de la convention avec la Boule des Tilleuls.
8. Approbation du rapport sur la marche et le fonctionnement de l'administration.
9. Modalités de recouvrement de la contribution des communes au profit du Syndicat Intercommunal du Pays du Gier
10. Questions diverses :

Le Maire,
Pascal MAJONCHI

